

L'ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COMMENCE LE 4 MAI 2020

Un poste au sein du conseil d'administration d'Embarc™ Members Association devra être pourvu lors d'une élection.

Le conseil d'administration d'Embarc™ Members Association est composé de cinq personnes. Les administrateurs sont élus pour des mandats de trois ans, qui expirent à des dates différentes pour garantir la continuité. Un administrateur (l'« administrateur indépendant ») est élu exclusivement par les membres non déclarants. Le Déclarant n'émet aucun vote pour l'élection de cet administrateur. Cette année, les membres non déclarants doivent élire l'administrateur indépendant. Les membres avec des Points Villégiature et les membres Advantage reçoivent un vote par 15 Points Villégiature qu'ils possèdent, et les membres Gateway reçoivent un vote par 30 Points Villégiature qu'ils possèdent.

La date de clôture des registres pour être admissible à voter à l'élection a été établie par le Conseil d'administration. Il s'agit du 13 avril 2020 à 17 h HNP. À ce moment, le Club était composé de 20,627 membres Points Villégiature, Advantage et Gateway, qui possédaient collectivement 4,302,474 Points Villégiature, et du membre déclarant, qui possédait 160,374 Points Villégiature.

Visitez le www.EmbarcVote.com pour accéder à la page de connexion au site de vote.

Pour vous assurer que vos votes sont comptés, veuillez ouvrir une session sur le site sécurisé et voter avant 17 h HNP le 1er juin 2020. Les résultats de l'élection seront annoncés au courant de la semaine du 8 juin 2020.

Ce vote est assujéti aux exigences du quorum, comme indiqué dans les Règlements.

Cordialement,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EMBARC MEMBERS ASSOCIATION